

La mobilité des artistes en Europe : comment mieux les protéger ?

La situation des artistes et des professionnels de la culture en Europe est marquée par une très grande mobilité et une activité transfrontalière. Mais cette forte mobilité entraîne bien souvent une certaine précarité, notamment dans l'accès aux droits sociaux et à la sécurité sociale dans les pays différents pays de travail et de résidence. Heureusement, des initiatives tendent à mettre en place des outils ou des solutions pour réduire cette précarité sans enfreindre la nécessaire mobilité des artistes et des professionnels de la culture. Le Parlement européen a ainsi récemment adopté la proposition d'un cadre complet pour améliorer les conditions sociales et professionnelles du secteur, quand les organismes de sécurité sociale se mobilisent eux-mêmes directement pour répondre aux besoins d'information.

Le Parlement européen propose un cadre pour améliorer la situation des artistes

Les députés européens Domenec Ruiz Devesa (S&D, ES) et Antonius Manders (PPE, NL) ont rédigé [un cadre européen](#), contenant plusieurs propositions, visant à améliorer les conditions de vie et de travail des professionnels de la culture. Retour ici sur les principales propositions de ce cadre.

D'où vient cette proposition ?

Dès 2021, le Parlement européen avait adopté un [rapport](#) de la députée Monica Semedo (RE/LUX) appelant à mettre en place des normes sociales minimales pour les artistes et les travailleurs culturels. Le rapport mettait déjà à jour les différences des législations nationales sur le statut d'artiste, entravant la mobilité de ceux-ci.

En 2011, le Conseil avait également adopté des [conclusions](#) sur la mobilité des artistes souhaitant que plus d'informations de base leur soient fournies pour faciliter leur mobilité.

Quels problèmes rencontrent les artistes ?

La problématique de l'accès à la protection sociale, la difficulté à mettre en place des conditions de travail décentes ou encore un cadre de négociation collective clair sont souvent liées aux formes de travail atypiques et aux revenus irréguliers qui caractérisent le secteur de la culture.

Cette situation a pour conséquence une grande vulnérabilité des professionnels du secteur à la sous-traitance abusive, au "faux travail indépendant", au travail sous-payé ou non rémunéré et aux contrats de rachat coercitifs.

Les nouvelles technologies numériques, telles que l'IA, créent également des difficultés supplémentaires aux professionnels de la culture.

Que propose le Parlement européen ?

1. Une [directive sur les conditions de travail décentes](#) des professionnels du secteur de la culture (rémunération, accès effectif à la sécurité sociale, facilitation de la portabilité des droits en situation de mobilité, etc.) et la détermination correcte de leur statut ;

2. Une [plateforme européenne](#) pour permettre un meilleur échange entre les États membres sur les conditions de travail et la couverture sociale des artistes, mais aussi le développement d'outils et instruments pour la collecte de données ;
3. Une [adaptation des programmes européens](#) qui financent les artistes pour mieux les appréhender, et mieux mettre en œuvre les principes du Socle européen des droits sociaux dans le secteur artistique.

Quelle suite à cette proposition de cadre ?

Le Parlement européen a adopté ce rapport le 21 novembre 2023 en session plénière. Alors que le droit d'initiative législative ou non-législative est réservé à la Commission européenne, les parlementaires européens en vertu de l'article 225 du TFUE peuvent demander à la Commission de présenter une proposition. C'est ce que les deux rapporteurs du texte ont fait ici en proposant un cadre d'actions. La Commission devra maintenant répondre à cette demande des députés et s'expliquer si elle ne souhaite pas avancer de propositions.

Initiative de l'Urssaf Caisse nationale : plaquette sur la couverture sociale en tant qu'artiste en Europe

En collaboration avec ses homologues italiens (INPS) et belges (ONSS et INASTI), l'Urssaf Caisse nationale a développé des plaquettes d'information relatives aux artistes et entreprises du spectacle concernant la mobilité internationale, disponibles dans toutes les langues officielles des États participants (Belgique, France, Italie). Cette coopération internationale vise à proposer une réponse commune à des besoins d'information vers le public spécifique que sont les artistes.

Que contiennent ces plaquettes ?

Ces plaquettes de 5 pages permettent de déterminer, pour un artiste qui envisage une mobilité en Europe, quelles démarches effectuer dans son pays de résidence ou dans le pays de travail pour garantir une bonne couverture sociale, c'est-à-dire avoir accès aux prestations sociales qui sont dues (chômage, soins de santé, allocations familiales) mais aussi payer ses cotisations au bon endroit.

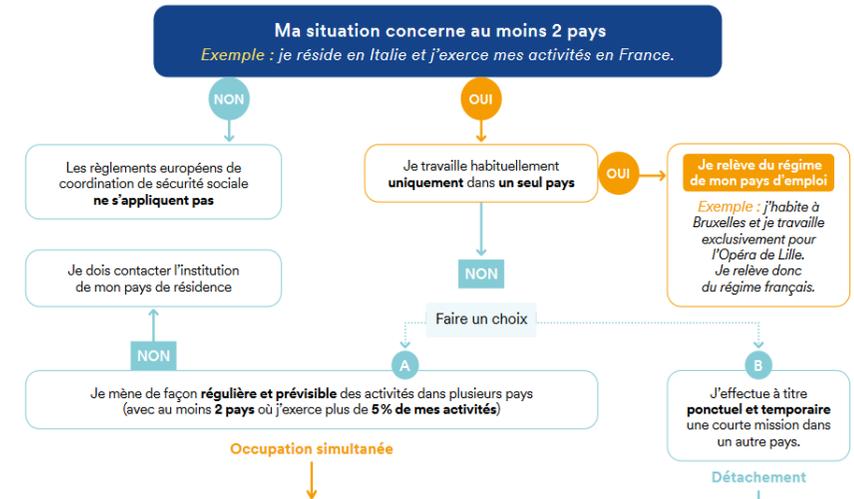
Sont ainsi référencés les sites à consulter avant de partir à l'étranger selon sa situation nationale (artiste salarié ou indépendant, auteur ou intermittent) ; la plaquette contient également un rappel des questions essentielles qu'il faut se poser avant de partir : pays de résidence, travail de façon ponctuelle et temporaire ou non, mobilité prévue à l'avance ou non, type de rémunération, etc.

Pour s'y retrouver facilement, l'Urssaf caisse nationale, l'ONSS, l'INASTI et l'INPS ont mis en place un schéma récapitulatif (voir ci-contre).

Liens de téléchargement vers les plaquettes en 5 langues :



Début du schéma pour déterminer à quel régime se rattacher



CULTURE MOVES EUROPE C'EST QUOI ?

Culture Moves Europe est initiative de la Commission européenne doté d'un budget de 21 millions d'euros pour la période 2022-2025 avec pour but de financer la mobilité de 7000 artistes, créateurs et professionnels de la culture dans le cadre d'une mobilité individuelle ou pour une résidence en Europe.

Des appels à candidatures sont ouverts : [ici](#)